



DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La demande est à présenter **1 mois avant le début de l'occupation du domaine public** à la Mairie de Bry-sur-Marne, 1 Grande rue Charles de Gaulle (94360) : soit déposée à l'accueil, envoyée par courrier ou par courriel à mairie@bry94.fr.

Pour être recevable, celle-ci doit mentionner le mode de règlement choisi, à savoir :

Par **prélèvement** sur votre compte bancaire/postal [formulaire ci-joint à compléter et à retourner accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP) et d'une pièce d'identité].

Par **chèque** à l'ordre du Trésor Public ou en **espèces** dans la limite de 300 € (règlement à effectuer auprès du Centre des Finances Publiques situé au 130 rue de la Jarry 94300 Vincennes).

Une fois l'autorisation délivrée, un avis de sommes à payer (ASAP) vous sera adressé afin de procéder au règlement

Si le délai n'est pas respecté ou si le dossier est incomplet, la demande sera retournée et le début de l'occupation du domaine public devra être reporté.

En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande, l'autorisation est réputée refusée.

1 – DEMANDEUR :

Particulier Concessionnaire Entreprise Maître d'œuvre

Nom, Prénom ou Dénomination :

Adresse :

Numéro de SIRET : Tél/ Portable :

Courriel :

2 – LOCALISATION

Adresse de l'emplacement :

.....
.....

3 – DEMARRAGE ET DURÉE DE L'OCCUPATION

Date de début souhaitée (*) : Durée :

Horaires : début Fin :

(*) Attention au respect des délais de traitement.

Si votre emplacement réservé est occupé par la présence d'un véhicule, vous devez contacter la Police Municipale au 01 45 16 68 22.

4 - TARIFICATION :

Intitulés	Tarifs	Quantité	Prix Total
Prise de vues pour tournages cinématographiques sur voie publique entre 8h et 20h uniquement	62,90 € /jour/site		
Borne anti-bélier	191,90 € /unité/année		
Echafaudages/Palissades de chantier (toute semaine entamée est due)	4,10 € /ml/semaine		
Ligne électrique aérienne de chantier (toute semaine entamée est due)	2,50 € /ml/semaine		
Armoire électrique	24,50 € /unité/mois		
Rue barrée à la circulation des autres usagers pour raisons diverses	490,80 € /jour		
	278,90 € /demi-journée		
Dépôt de matériel de chantier (échafaudages, palissades, etc.)	62,90 € le premier jour		
	25,20 € /jour suivant		
Stationnement pour baraque de chantiers (nombre d'emplacements de 5 mètres au sol)	62,90 € le premier jour		
	25,20 € /jour les jours suivants		
	31,40 € la demi-journée		
<u>Forfait tournage cinématographique complet :</u> En journée (8h-20h) La demi-journée (8h-14h ou 14h-20h) La nuit (20h-8h)	1 673,50 € /jour/site		
	836,80 € demi-journée/site		
	2 231,40 € /nuit/site		
1 place de stationnement de 5 m (Benne, déménagement, livraisons)	62,90 € le premier jour		
	25,20 € / jour les jours suivants		
	31,40 € la demi-journée		
TOTAL A PAYER			€

5 - ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je soussigné(e)) auteur(e) de la demande certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à m'acquitter de la somme de (en lettres) :

.....

en règlement de la présente.

Fait à :

Le : / /

Cachet / Signature :

DEMANDE ET AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Les deux parties de cet imprimé seront à retourner (demande de prélèvement et autorisation de prélèvement) sans les séparer obligatoirement complétées, accompagnées d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE) original à la Mairie de BRY-SUR-MARNE. En cas de rejet de prélèvement, le débiteur se verra imputer les frais liés à ce rejet.

DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE	N° NATIONAL D'EMETTEUR : 525867
<p><small>La présente demande est valable jusqu'à annulation ou modification de ma part, à notifier par courrier en temps voulu à la Mairie de Bry sur Marne. Les informations contenues dans la présente autorisation ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès du créancier désigné ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération N°80/10 du 01/04/1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.</small></p>	
Nom et adresse du Redevable	Nom et adresse du Créancier
NOM, PRENOM : ADRESSE : CODE POSTAL : VILLE :	Mairie de Bry Bry-Sur-Marne 1 Grande Rue Charles de Gaulle 94360 BRY SUR MARNE
COMPTE A DEBITER	
Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter (à compléter obligatoirement) : Banque : Agence : Adresse : Code postale :Ville	Date : Signature :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
3 0 0 0 1	0 0 9 4 5	D 9 4 8 0 0 0 0 0 0 0	8 0

AUTORISATION DE DE PRELEVEMENT

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE	N° NATIONAL D'EMETTEUR : 525867
<p><small>La présente demande est valable jusqu'à annulation ou modification de ma part, à notifier par courrier en temps voulu à la Mairie de Bry sur Marne. Les informations contenues dans la présente autorisation ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès du créancier désigné ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération N°80/10 du 01/04/1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.</small></p>	
Nom et adresse du Redevable	Nom et adresse du Créancier
NOM, PRENOM : ADRESSE : CODE POSTAL : VILLE :	Mairie de Bry Bry-Sur-Marne 1 Grande Rue Charles de Gaulle 94360 BRY SUR MARNE
COMPTE A DEBITER	
Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter (à compléter obligatoirement) : Banque : Agence : Adresse : Code postale :Ville	Date : Signature :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

N° de dossier (réservé aux services administratifs de la mairie :

Je soussigné(e) Madame – Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Autorise, la Mairie de Bry-sur-Marne à prélever sur mon compte bancaire les prestations communales des services techniques.

Je joins à cet effet la demande de prélèvement et l'autorisation de prélèvement qui seront adressées à mon établissement bancaire ou postal par la Mairie de Bry-sur-Marne.

Tout changement de domiciliation bancaire ou postale ainsi que la dénonciation de cette demande de prélèvement, devront être notifiés à la mairie **au minimum un mois avant la date souhaitée.**

L'attention du débiteur est attirée sur le fait qu'en cas de rejet de prélèvement il se verra imputer les frais liés à ce rejet.

Il peut arriver que certaines banques facturent la mise en place initiale du prélèvement automatique (renseignez-vous auprès de votre agence).

Fait à Le.....

Signature (**identique à la signature de la demande et autorisation de prélèvement**)